

DOSSIER DE PRESSE

Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocation Familiale des Hautes-Pyrénées et les Villes d'Aureilhan et de Chis :

Signature de la convention de financement du poste de Chargée de Coopération

Le Schéma des Services aux Familles : un document-cadre pour répondre aux besoins du territoire

La démarche de la CTG s'inscrit dans le Schéma des Services aux Familles des Hautes-Pyrénées (SDSF), qui sous l'égide du Préfet rassemble la CAF, les Services de l'État (Cohésion sociale, Éducation nationale, Justice), le Conseil Départemental, les Communes et les professionnels concernés, pour répondre aux besoins des familles selon les territoires.

La Convention Territoriale Globale (CTG) : atouts, enjeux et objectifs

Une Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent tout à la fois la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap, etc. Sa mise en place doit concerner au moins deux communes.

La mise en place d'un poste de Chargé(e) de Coordination : un outil indispensable pour agir au plus près des besoins et coordonner les actions

Afin de coordonner l'animation de cette CTG, les communes d'Aureilhan et de Chis ont souhaité s'engager ensemble afin de déployer un poste de Chargé(e) de Coordination, nécessaire à l'animation et la gestion des actions entreprises au plus près des besoins des habitants. Dans cette perspective, une Chargée de Coopération a été recrutée et a débuté son action le 7 janvier

2025. Basée à la Mairie d'Aureilhan, cette Chargée de Coopération devra dans un premier temps mettre en place un diagnostic partagé du territoire des communes d'Aureilhan et de Chis. À l'issue de ce diagnostic, des actions de mobilisation des partenaires dans une dynamique de projet et de développement en matière d'enfance, de jeunesse, d'accompagnement à la parentalité, d'animation de la vie sociale, de logement et d'amélioration du cadre de vie et d'accès aux droits seront réalisés.

L'investissement financier de la CAF 65 et des Communes d'Aureilhan et de Chis

Le poste de Chargé(e) de Coordination bénéficie d'un subventionnement de la part de la CAF 65 de 24 000 €. Le complément est pris en charge par les Villes d'Aureilhan et de Chis, au prorata du nombre d'habitants des communes.

